

Fiches actions

Afin de maintenir ou de restaurer les habitats et espèces d'intérêt communautaire, diverses actions découlant des objectifs de gestion généraux et opérationnels doivent être entreprises.

Ces actions sont résumées sous forme de « Fiches actions » synthétiques reprenant les informations suivantes :

- Commune, zones concernées/lieux-dits, parcelles cadastrales, statuts des parcelles, propriétaires, localisation des zones concernées.
- Priorité :

	Niveau 1 : Action prioritaire
	Niveau 2 : Action importante, moins urgente

- Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés.
- Finalités et description de l'action.
- Calendrier.
- Propositions de maître d'ouvrage, maître d'oeuvre, partenaires potentiels, suivis scientifiques.
- Coût des opérations (évaluation globale selon devis/entreprises spécialisées, mais pourra différer en fonction des structures choisies pour réaliser les travaux).
- Partenaires financiers potentiels.
- Indicateurs de suivi.

FICHE ACTION 1 : Maîtriser la fréquentation sur les zones sensibles littorales et réhabiliter les secteurs dégradés

PRIORITE :



TROU DU TONNERRE

FINALITE :

Maintenir un équilibre entre les activités de tourisme et de loisirs (circulation cycliste et automobile) et la conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Commune : Groix

Zone concernée (Lieu dit) : Trou du Tonnerre

Parcelle cadastrale : ZA 53
(+ chemin non enregistré)

Objectifs liés à l'action : A1, A3

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient (CAP L'ORIENT).

Organisation et suivi des travaux / Maîtrise d'œuvre : CAP L'ORIENT, Bureaux d'études.

Partenaires potentiels : Sociétés privées, exploitants agricoles de l'île, Conservatoire Botanique National de Brest (CBN).

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

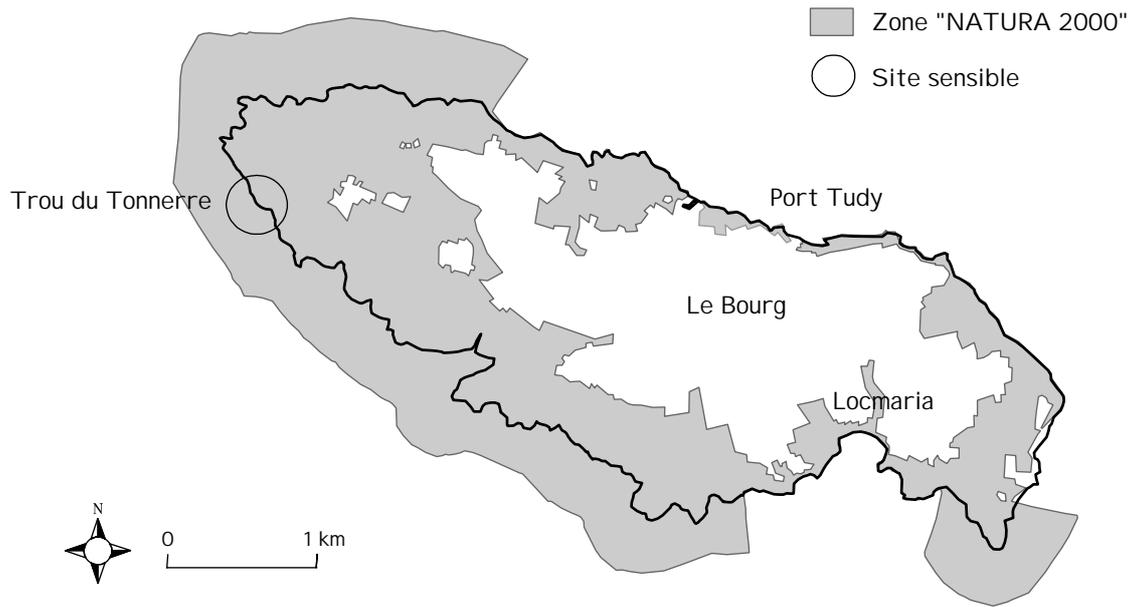
Landes sèches atlantiques littorales à *Eric vagans* (4040*) ; Landes sèches européennes (4030) ; Falaises avec végétation des côtes atlantiques (1230)

Statuts des parcelles :

- Site classé
- Zonage NDs (Loi N° 86-2 du 03/01/86 dite « Loi Littoral »)

Propriétaire : Commune de Groix

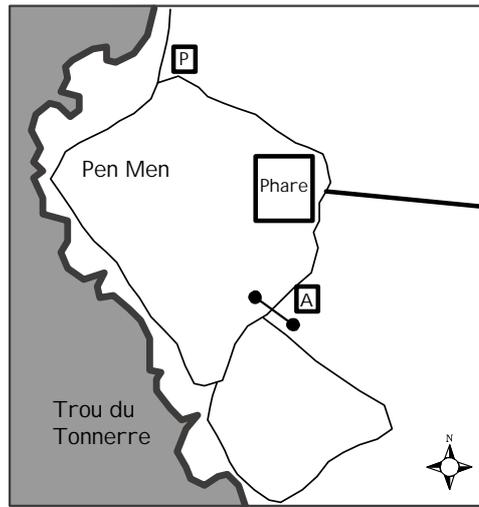
□ **Localisation de la zone concernée :**



□ **Principaux usages actuels ayant un impact sur les habitats :**

ACTIVITES	PRESENTATION	IMPACTS FAVORABLES	IMPACTS DEFAVORABLES
Fréquentation	* Piétons (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Favorisation de l'apparition de certaines espèces lorsque le piétinement n'est pas intensif	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Vélos (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Volonté d'organiser la circulation (cf. Plan itinéraires vélos), diminution de la pression sur les habitats	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Voitures et 4*4 (sentiers côtiers)		(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats
	* Chevaux		(--) Dégradation des Habitats par piétinement
Stationnements	* Parkings sur les grands sites	(+) Pas de véhicules dans la lande (+) Réorganisation des aires de stationnement à l'étude (cf. Elaboration du PLU)	(-) Capacité de stationnement parfois trop faible
	* Nombreux stationnements sauvages		(-) Multiplication des chemins (--) véhicules dans la lande

□ **Actions :**



LEGENDE :

-  Barrière
-  Parking
-  Aire naturelle de stationnement
-  Sentier
-  Route goudronnée

a) Aménager

le site :

Fermeture du chemin menant à la côte, accessible aux véhicules et aux deux roues (mise en place d'une barrière mobile ou à clé tricloise, pour permettre « l'accès sécurité »). Création d'une aire de stationnement naturelle, par simple défrichage (pas de plots ni de revêtement), intégrée au paysage (3 places = 7,50 m de largeur sur 5,50 m de longueur), au niveau des premiers stades arbustifs (parcelle ZA 53) ; mise en place d'un pose-vélos au niveau de l'aire de stationnement. Pas de système saisonnier.

b) Informer les usagers (cf. Fiche action 10):

Utilisation des journaux locaux + guide et « Fiches randonnées » de l'office de tourisme + Exposition à la gare maritime + Panneaux d'information dans les bateaux + Panneau d'information sur le port de Groix.

Des pictogrammes seront disposés sur la barrière : interdiction des vélos sur le sentier côtier, carte de Groix (cf. Plan I itinéraire Vélos), indication du lieu.

c) Suivis scientifiques :

Cf. partie VI du DOCOB.

□ **Calendrier prévisionnel :**

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Aménagements	✓					
Communication/Suivis	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Entretien des aménagements		✓	✓	✓	✓	✓

□ **Coût des opérations :**

Pour le coût des actions de communication : Cf. Fiche action 10.

Pour les suivis scientifiques : le coût sera inférieur si toutes les actions sont mises en place au même moment (ci-dessous : prix minimal et maximal). Un diagnostic sera nécessaire la première année.

Année	Opération	Coûts (euros)
N	Aménagements des sites + Suivis scientifiques	2 440 + 300 à 600
N+1	Suivis scientifiques	200 à 500
N+2	Suivis scientifiques	200 à 500
N+3	Suivis scientifiques	200 à 500
N+4	Suivis scientifiques	200 à 500
N+5	Suivis scientifiques	200 à 500
Total :		3740 à 5540

□ **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat (contrats Natura 2000)
- Région
- Département
- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune

□ **Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :**

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Erosion / Mise à nu du substrat (cf. p33)
- Respect des aménagements
- Comportements des visiteurs : nombre de véhicules et de vélos stationnés au niveau de l'aire de stationnement naturelle ; nombre de vélos présents sur le site

FICHE ACTION 2 : Maîtriser la fréquentation sur les zones sensibles littorales et réhabiliter les secteurs dégradés

PRIORITE :



CAMP DES GAULOIS

FINALITE :

Maintenir un équilibre entre les activités de tourisme et de loisirs (circulation cycliste et automobile) et la conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Commune : Groix

Zone concernée (Lieu dit) : Camp des Gaulois (Kervédan)

Parcelle cadastrale : ZA 54
(+ chemin communal)

Objectifs liés à l'action : A1, A3

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : CAP L'ORIENT.

Organisation et suivi des travaux / Maîtrise d'œuvre : CAP L'ORIENT, Bureaux d'études.

Partenaires potentiels : Sociétés privées, exploitants agricoles de l'île, Conservatoire Botanique National de Brest (CBN).

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

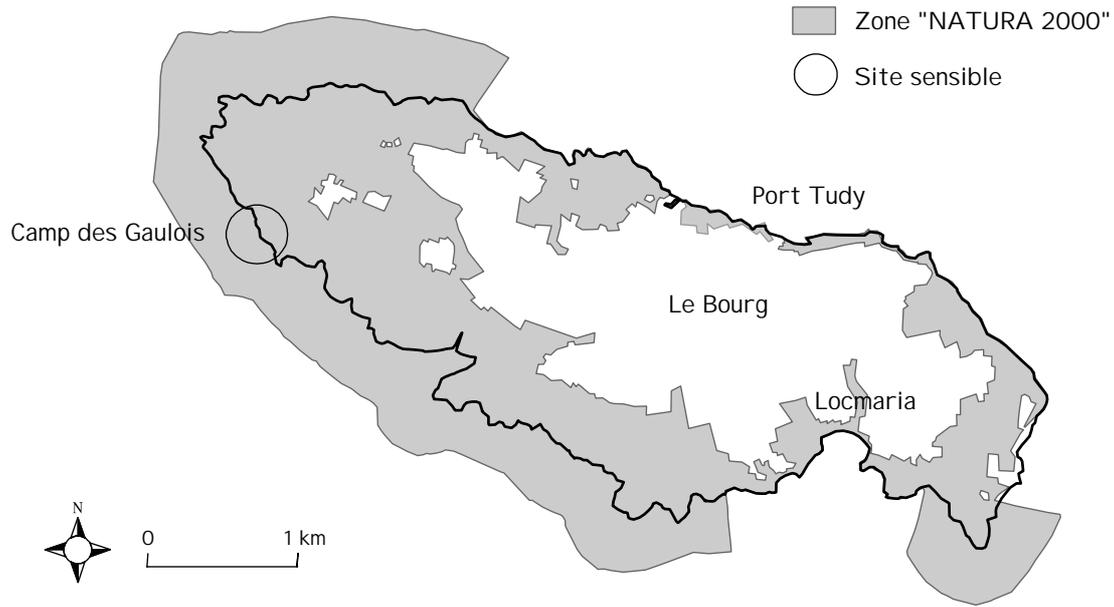
Landes sèches atlantiques littorales à *Eric vagans* (4040*) ; Landes sèches européennes (4030) ; Falaises avec végétation des côtes atlantiques (1230)

Statuts des parcelles :

- Site inscrit
- Zonage NDs (Loi N° 86-2 du 03/01/86 dite « Loi Littoral »)

Propriétaire : Commune de Groix

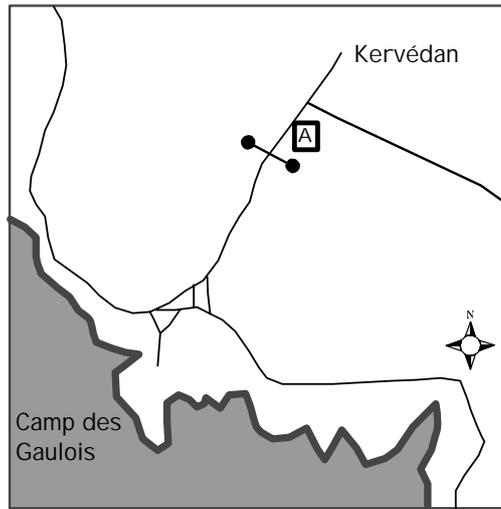
□ **Localisation de la zone concernée :**



□ **Principaux usages actuels ayant un impact sur les habitats :**

ACTIVITES	PRESENTATION	IMPACTS FAVORABLES	IMPACTS DEFAVORABLES
Fréquentation	* Piétons (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Favorisation de l'apparition de certaines espèces lorsque le piétinement n'est pas intensif	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Vélos (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Volonté d'organiser la circulation (cf. Plan itinéraires vélos), diminution de la pression sur les habitats	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Voitures et 4*4 (sentiers côtiers)		(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats
	* Chevaux		(--) Dégradation des Habitats par piétinement
Stationnements	* Parkings sur les grands sites	(+) Pas de véhicules dans la lande (+) Réorganisation des aires de stationnement à l'étude (cf. Elaboration du PLU)	(-) Capacité de stationnement parfois trop faible
	* Nombreux stationnements sauvages		(-) Multiplication des chemins (--) véhicules dans la lande

□ **Actions :**



LEGENDE :

-  Barrière
-  Aire naturelle de stationnement
-  Sentier

a) Aménager le

site :

Fermeture du chemin menant à la côte, accessible aux véhicules et aux deux roues (mise en place d'une barrière mobile ou à clé tricloise, pour permettre « l'accès sécurité »). Création d'une aire de stationnement naturelle, par simple défrichage (pas de plots ni de revêtement), intégrée au paysage (4 places = 10 m de largeur sur 5,50 m de longueur), au niveau des premiers stades arbustifs (parcelle ZA 54) ; mise en place d'un pose-vélos au niveau de l'aire de stationnement. Pas de système saisonnier.

b) Informer les usagers (cf. Fiche action 10):

Utilisation des journaux locaux + guide et « Fiches randonnées » de l'office de tourisme + Exposition à la gare maritime + Panneaux d'information dans les bateaux + Panneau d'information sur le port de Groix.
Des pictogrammes seront disposés sur la barrière : interdiction des vélos sur le sentier côtier, carte de Groix (cf. Plan I itinéraire Vélos), indication du lieu.

c) Suivis scientifiques :

Cf. partie VI du DOCOB.

□ **Calendrier prévisionnel :**

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Aménagements	✓					
Communication/Suivis	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Entretien des aménagements		✓	✓	✓	✓	✓

□ **Coût des opérations :**

Pour le coût des actions de communication : Cf. Fiche action 10.

Pour les suivis scientifiques : le coût sera inférieur si toutes les actions sont mises en place au même moment (ci-dessous : prix minimal et maximal). Un diagnostic sera nécessaire la première année.

Année	Opération	Coûts (euros)
N	Aménagements des sites + Suivis scientifiques	2 440 + 300 à 600
N+1	Suivis scientifiques	200 à 500
N+2	Suivis scientifiques	200 à 500
N+3	Suivis scientifiques	200 à 500
N+4	Suivis scientifiques	200 à 500
N+5	Suivis scientifiques	200 à 500
Total :		3740 à 5540

□ **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat (contrats Natura 2000)
- Région
- Département
- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune

□ **Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :**

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Erosion / Mise à nu du substrat (cf. p33)
- Respect des aménagements
- Comportements des visiteurs : nombre de véhicules et de vélos stationnés au niveau de l'aire de stationnement naturelle ; nombre de vélos présents sur le site

FICHE ACTION 3 : Maîtriser la fréquentation sur les zones sensibles littorales et réhabiliter les secteurs dégradés

PRIORITE :



PIERRE BLANCHE

FINALITE :

Maintenir un équilibre entre les activités de tourisme et de loisirs (circulation cycliste et automobile) et la conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Commune : Groix

Zone concernée (Lieu dit) : Pierre Blanche (Kerlard)

Parcelle cadastrale : ZN 109
(+ chemins communaux)

Objectifs liés à l'action : A1, A3

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : CAP L'ORIENT.

Organisation et suivi des travaux / Maîtrise d'œuvre : CAP L'ORIENT, Bureaux d'études.

Partenaires potentiels : Sociétés privées, exploitants agricoles de l'île, CBN Brest.

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

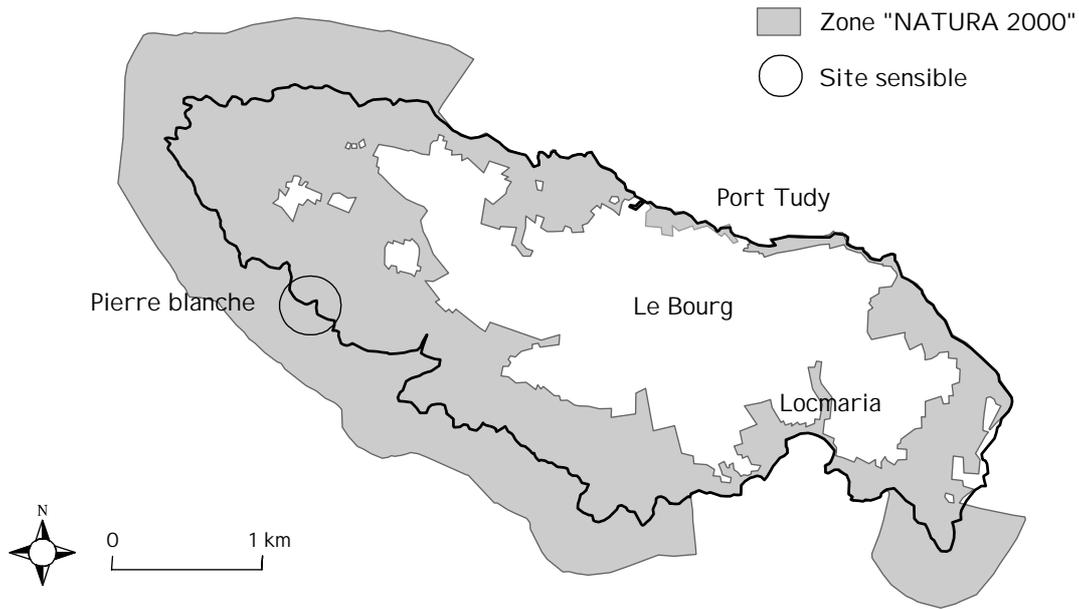
Landes sèches européennes (4030) ; Falaises avec végétation des côtes atlantiques (1230)

Statuts des parcelles :

- Site classé
- Zonage NDs (Loi N° 86-2 du 03/01/86 dite « Loi Littoral »)

Propriétaire : Commune de Groix

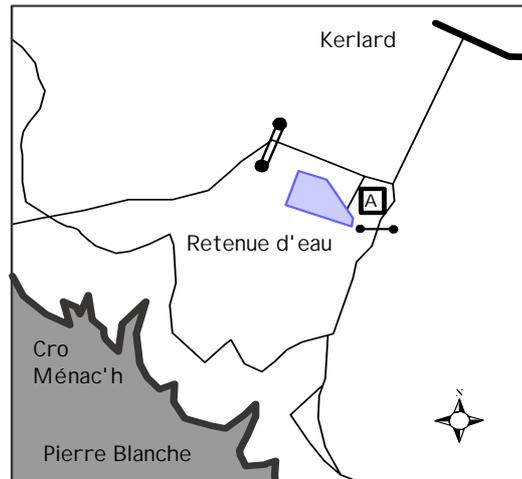
□ **Localisation de la zone concernée :**



□ **Principaux usages actuels ayant un impact sur les habitats :**

ACTIVITES	PRESENTATION	IMPACTS FAVORABLES	IMPACTS DEFAVORABLES
Fréquentation	* Piétons (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Favorisation de l'apparition de certaines espèces lorsque le piétinement n'est pas intensif	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Vélos (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Volonté d'organiser la circulation (cf. Plan itinéraires vélos), diminution de la pression sur les habitats	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Voitures et 4*4 (sentiers côtiers)		(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats
	* Chevaux		(--) Dégradation des Habitats par piétinement
Stationnements	* Parkings sur les grands sites	(+) Pas de véhicules dans la lande (+) Réorganisation des aires de stationnement à l'étude (cf. Elaboration du PLU)	(-) Capacité de stationnement parfois trop faible
	* Nombreux stationnements sauvages		(-) Multiplication des chemins (--) véhicules dans la lande

□ **Actions :**



LEGENDE :

- Barrière
- Système à 2 vitesses
- Aire naturelle de stationnement
- Sentier
- Route goudronnée

a) Aménager le site :

Adoption d'un système saisonnier au niveau du sentier passant au nord de la retenue d'eau (= ouverture du 15 septembre au 15 avril ; pose d'une barrière mobile ou à clé tricloise, permettant « l'accès sécurité », durant la période estivale). Utilisation de la pelouse naturelle, près de la retenue d'eau, comme aire naturelle de stationnement (parcelle ZN 109). Pose de pierres, d'une barrière ou de plots, à la base de la pelouse naturelle, pour éviter le passage de véhicules sur le sentier à l'est de la retenue d'eau. Mise en place d'un pose-vélos au niveau de l'aire de stationnement.

b) Informers les usagers (cf. Fiche action 10) :

Utilisation des journaux locaux + guide et « Fiches randonnées » de l'office de tourisme + Exposition à la gare maritime + Panneaux d'information dans les bateaux + Panneau d'information sur le port de Groix.
Des pictogrammes seront disposés sur les barrières : interdiction des vélos sur le sentier côtier, carte de Groix (cf. Plan Itinéraire Vélos), indication du lieu.

c) Suivis scientifiques :

Cf. partie VI du DOCOB.

□ **Calendrier prévisionnel :**

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Aménagements fixes	✓					
Aménagements en période estivale	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Communication/Suivis	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Entretien des aménagements		✓	✓	✓	✓	✓

□ **Coût des opérations :**

Pour le coût des actions de communication : Cf. Fiche action 10.

Pour les suivis scientifiques : le coût sera inférieur si toutes les actions sont mises en place au même moment (ci-dessous : prix minimal et maximal). Un diagnostic sera nécessaire la première année.

Année	Opération	Coûts (euros)
N	Aménagements des sites + Suivis scientifiques	1 080 + 300 à 600
N+1	Suivis scientifiques	200 à 500
N+2	Suivis scientifiques	200 à 500
N+3	Suivis scientifiques	200 à 500
N+4	Suivis scientifiques	200 à 500
N+5	Suivis scientifiques	200 à 500
Total :		2380 à 4180

□ **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat (contrats Natura 2000)
- Région
- Département
- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune

□ **Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :**

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Erosion / Mise à nu du substrat / Remblais (décharge) (cf. p33)
- Respect des aménagements
- Comportements des visiteurs : nombre de véhicules et de vélos stationnés au niveau de l'aire de stationnement naturelle ; nombre de vélos présents sur le site

FICHE ACTION 4 : Maîtriser la fréquentation sur les zones sensibles littorales et réhabiliter les secteurs dégradés

PRIORITE :



POINTE SAINT-NICOLAS

FINALITE :

Maintenir un équilibre entre les activités de tourisme et de loisirs (circulation cycliste et automobile) et la conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Commune : Groix

Zone concernée (Lieu dit) : Pointe Saint-Nicolas, Port Saint-Nicolas, Gadoéric (Quéhello)

Parcelles cadastrales : ZM 116, 117, 118, 122, 75, 76, 77, 78 (+ chemins communaux)

Objectifs liés à l'action : A1, A3

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : CAP L'ORIENT.

Organisation et suivi des travaux / Maîtrise d'œuvre : CAP L'ORIENT, Bureaux d'études.

Partenaires potentiels : Sociétés privées, bureaux d'études, exploitants agricoles de l'île, CBN Brest.

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

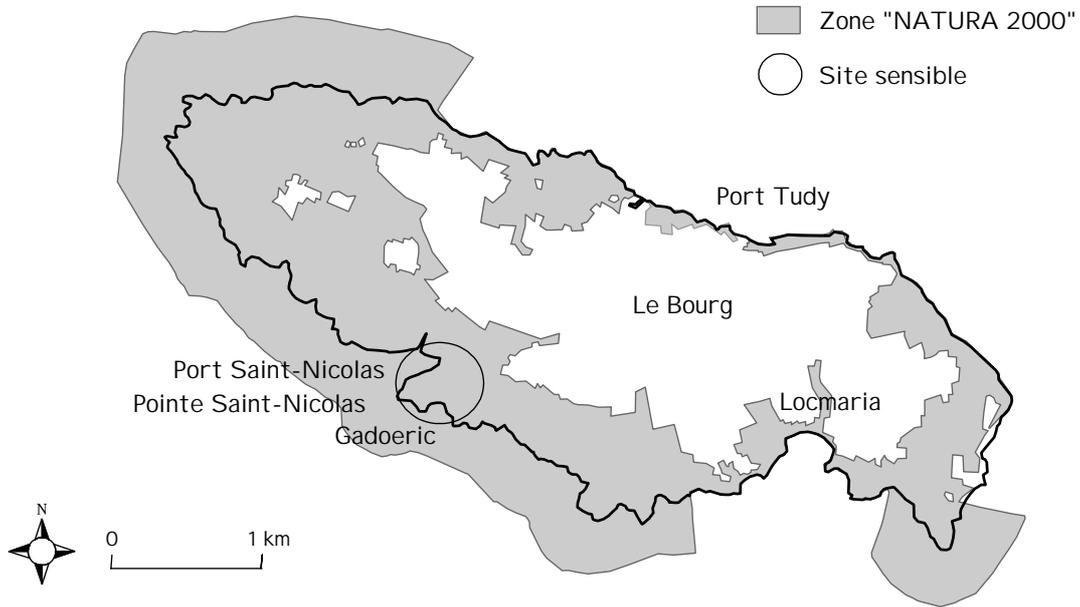
Landes sèches européennes (4030) ; Falaises avec végétation des côtes atlantiques (1230)

Statuts des parcelles :

- Site classé
- Zonage NDs (Loi N° 86-2 du 03/01/86 dite « Loi Littoral »)

Propriétaire : Commune de Groix + Privés

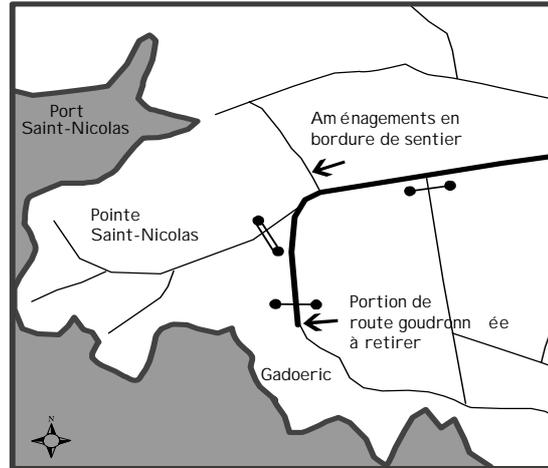
□ Localisation de la zone concernée :



□ Principaux usages actuels ayant un impact sur les habitats :

ACTIVITES	PRESENTATION	IMPACTS FAVORABLES	IMPACTS DEFAVORABLES
Fréquentation	* Piétons (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Favorisation de l'apparition de certaines espèces lorsque le piétinement n'est pas intensif	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Vélos (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Volonté d'organiser la circulation (cf. Plan itinéraires vélos), diminution de la pression sur les habitats	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Voitures et 4*4 (sentiers côtiers)		(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats
	* Chevaux		(--) Dégradation des Habitats par piétinement
Stationnements	* Parkings sur les grands sites	(+) Pas de véhicules dans la lande (+) Réorganisation des aires de stationnement à l'étude (cf. Elaboration du PLU)	(-) Capacité de stationnement parfois trop faible
	* Nombreux stationnements sauvages		(-) Multiplication des chemins (--) véhicules dans la lande

□ **Actions :**



LEGENDE :

- Barrière
- Système à 2 vitesses
- Ⓐ Aire naturelle de stationnement
- Sentier
- Route goudronnée

a) Aménager et réhabiliter les sites :

- Port Saint-Nicolas : Aménagement en bordure de sentier pour limiter le ravinement et le passage de véhicules sur les pelouses avoisinantes (fossés + « gouttières » perpendiculaires au sens de la pente/drains en bois). Mise en place d'un panneau « Accès réservé aux usagers du port ».

- Pointe Saint-Nicolas : Fermeture du sentier (barrière mobile ou à clé tricloise permettant « l'accès sécurité ») + adoption d'un système saisonnier (= ouverture du 15 septembre au 15 avril). Mis en place d'un pose-vélos près de la barrière.

- Gadoeric : Fermeture du site au niveau du talus actuel (barrière mobile ou à clé tricloise permettant « l'accès sécurité ») et enlèvement d'une portion de la route goudronnée. Pas de système à deux vitesses. Acquisition des parcelles ZM 122 et/ou ZM 75, 76, 77, 78 pour créer une aire naturelle de stationnement de part et d'autre de la route, commune aux différents sites sensibles (autres possibilités : ZM 117, 118).

Des travaux de restauration active seront également nécessaires pour intégrer davantage le secteur au paysage et le réhabiliter (« solution idéale » = enlèvement de la décharge ; solution intermédiaire = stabilisation des falaises et revégétalisation par apports de matériaux). Un état initial, effectué par un bureau d'études, devra être réalisé au préalable.

- Vers Quéhello : Mise en place d'une barrière mobile ou à clé tricloise permettant « l'accès sécurité », en haut du chemin.

b) Informer les usagers (cf. Fiche action 10) :

Utilisation des journaux locaux + guide et « Fiches randonnées » de l'office de tourisme + Exposition à la gare maritime + Panneaux d'information dans les bateaux + Panneau d'information sur le port de Groix.

Des pictogrammes seront disposés sur les barrières : interdiction des vélos sur le sentier côtier, carte de Groix (cf. Plan Itinéraire Vélos), indication du lieu.

c) Suivis scientifiques :
Cf. partie VI du DOCOB.

□ **Calendrier prévisionnel :**

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Aménagements fixes	✓					
Aménagements en période estivale	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Communication/Suivis	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Etat initial (Gadoeric)	✓					
Entretien des aménagements		✓	✓	✓	✓	✓

□ **Coût des opérations :**

Pour le coût des actions de communication : Cf. Fiche action 10.

Pour les suivis scientifiques : le coût sera inférieur si toutes les actions sont mises en place au même moment (ci-dessous : prix minimal et maximal). Un diagnostic sera nécessaire la première année.

Année	Opération	Coûts (euros)
N	Aménagements des sites + Etat initial + Suivis scientifiques	11 020 + 300 à 600
N+1	Suivis scientifiques	200 à 500
N+2	Suivis scientifiques	200 à 500
N+3	Suivis scientifiques	200 à 500
N+4	Suivis scientifiques	200 à 500
N+5	Suivis scientifiques	200 à 500
Total :		12 320 à 14 120

□ **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat (contrats Natura 2000)
- Région
- Département

- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune

□ **Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :**

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Erosion / Mise à nu du substrat (cf. p33)
- Respect des aménagements
- Comportements des visiteurs : nombre de vélos présents sur le site, nombre de véhicules stationnés de part et d'autre de la route

FICHE ACTION 5 : Maîtriser la fréquentation sur les zones sensibles littorales et réhabiliter les secteurs dégradés

PRIORITE :



POINTE DE L'ENFER

FINALITE :

Maintenir un équilibre entre les activités de tourisme et de loisirs (circulation cycliste et automobile) et la conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Commune : Groix

Zone concernée (Lieu dit) : Trou de l'Enfer, Ker Béthanie (Créhal)

Parcelles cadastrales : ZL 4, 6
(+ Chemins communaux)

Objectifs liés à l'action : A1, A3

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : CAP L'ORIENT.

Organisation et suivi des travaux / Maîtrise d'œuvre : CAP L'ORIENT, Bureaux d'études.

Partenaires potentiels : Sociétés privées, bureaux d'études, exploitants agricoles de l'île, CBN Brest.

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

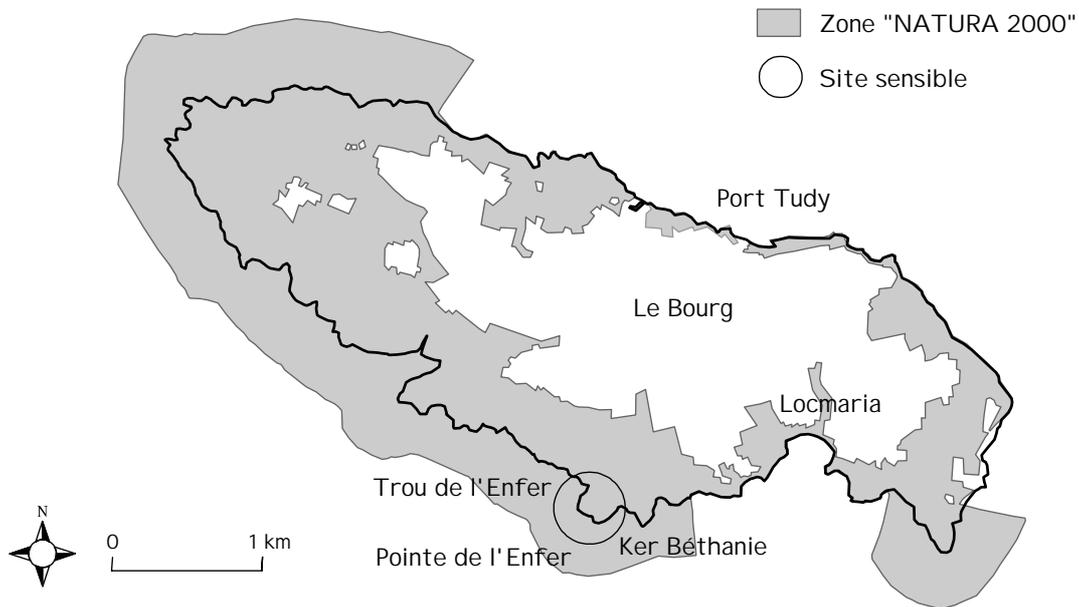
Landes sèches européennes (4030) ; Falaises avec végétation des côtes atlantiques (1230)

Statuts des parcelles :

- Site classé
- Zonage NDs (Loi N° 86-2 du 03/01/86 dite « Loi Littoral »)

Propriétaire : Commune de Groix

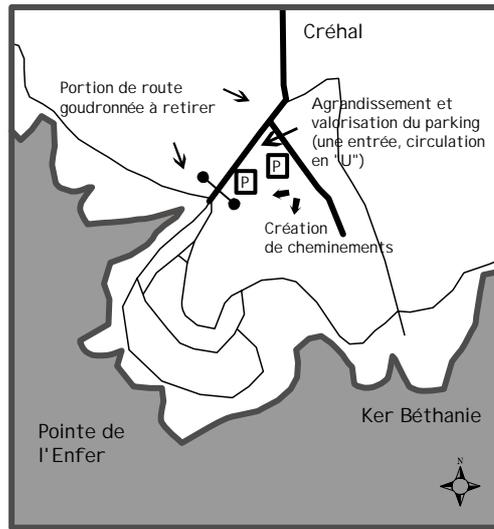
□ Localisation de la zone concernée :



□ Principaux usages actuels ayant un impact sur les habitats :

ACTIVITES	PRESENTATION	IMPACTS FAVORABLES	IMPACTS DEFAVORABLES
Fréquentation	* Piétons (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Favorisation de l'apparition de certaines espèces lorsque le piétinement n'est pas intensif	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Vélos (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Volonté d'organiser la circulation (cf. Plan itinéraires vélos), diminution de la pression sur les habitats	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Voitures et 4*4 (sentiers côtiers)		(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats
	* Chevaux		(--) Dégradation des Habitats par piétinement
Stationnements	* Parkings sur les grands sites	(+) Pas de véhicules dans la lande (+) Réorganisation des aires de stationnement à l'étude (cf. Elaboration du PLU)	(-) Capacité de stationnement parfois trop faible
	* Nombreux stationnements sauvages		(-) Multiplication des chemins (--) véhicules dans la lande

□ **Actions :**



LEGENDE :

- Barrière
- P Parking existant
- Sentier
- Route goudronnée

a) Aménager et réhabiliter le site :

- Trou de l'enfer :

- Fermeture du site (barrière mobile ou a clé tricloise, à l'entrée, permettant « l'accès sécurité ») ; portion de route goudronnée à retirer jusqu'au carrefour, à remplacer par un léger revêtement.
- Parking à l'entrée du site = exclusivement réservé aux taxis en période estivale. Création d'une seconde aire naturelle de stationnement ou aplanissement simple de la parcelle, en face du parking existant, pour permettre aux taxis de manœuvrer (parcelle ZL 4). Mise en place de pose-vélos.
- Parking au niveau du carrefour : agrandissement et valorisation (une entrée + circulation en « U ») ; création de cheminement (parcelle ZL 6).
- Travaux de restauration active : Actions envisagées sur la pointe de l'Enfer = canalisation de la fréquentation + décompactage du sol dans les secteurs remblayés (+ réflexion à mener sur le devenir du blockhaus). Au préalable, un état initial devra être effectué par un bureau d'études : caractéristiques physiques/biologiques du site + paramètres humains (analyse des potentialités de restauration active et passive, élaboration d'un plan de circulation, propositions techniques relevant du génie écologique pour la restauration active).

- Ker Béthanie :

A la suite du second comité de pilotage Natura 2000 (juin 2003), des actions « urgentes » ont été programmées sur le site de Ker Béthanie, pour stopper le passage des véhicules sur le sentier côtier et préserver deux espèces d'intérêt patrimonial (Cuscute de Godron et Plantain à feuilles carénées) (= plots + panneau d'information). Un suivi floristique bisannuel devrait être mené (réalisation en 2003 et 2004 : Bretagne Vivante).

b) Informer les usagers (cf. Fiche action 10):

Utilisation des journaux locaux + guide et « Fiches randonnées » de l'office de tourisme + Exposition à la gare maritime + Panneaux d'information dans les bateaux + Panneau d'information sur le port de Groix.

Sur le site : Au niveau du carrefour, mise en place de panneaux indiquant l'aire de stationnement et l'accès au petit parking réservé aux taxis en période estivale. Au niveau du grand parking : mise en place d'un panneau justifiant l'aménagement du site et rappelant aux visiteurs les cheminements possibles pour atteindre la baie des Curés et le Trou de l'enfer (= plan du secteur). A l'entrée du site, sur la barrière : mise en place de pictogrammes rappelant la dangerosité du secteur, l'interdiction des vélos sur le sentier côtier, la nécessité de réhabiliter le site (+ carte de Groix et indication du lieu).

c) Suivis scientifiques :

Cf. partie VI du DOCOB.

□ **Calendrier prévisionnel :**

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Aménagements	✓					
Etat initial	✓					
Communication/Suivis	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Entretien des aménagements		✓	✓	✓	✓	✓

□ **Coût des opérations :**

Pour le coût des actions de communication : Cf. Fiche action 10.

Pour les suivis scientifiques : le coût sera inférieur si toutes les actions sont mises en place au même moment (ci-dessous : prix minimal et maximal). Un diagnostic sera nécessaire la première année.

Année	Opération	Coûts (euros)
N	Aménagements des sites + Etat initial + Suivis scientifiques	20 140 + 300 à 600
N+1	Suivis scientifiques	200 à 500
N+2	Suivis scientifiques	200 à 500
N+3	Suivis scientifiques	200 à 500
N+4	Suivis scientifiques	200 à 500
N+5	Suivis scientifiques	200 à 500
Total :		21 440 à 23 240

□ **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat (contrats Natura 2000)
- Région
- Département
- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune

□ **Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :**

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Erosion / Mise à nu du substrat (cf. p33)
- Respect des aménagements
- Comportements des visiteurs : nombre de véhicules privés stationnés sur le petit parking, en période estivale, à la place des taxis ; nombre de véhicules stationnés au niveau du grand parking ; nombre de vélos stationnés au niveau du petit parking ; nombre de vélos présents sur le site

FICHE ACTION 6 : Réhabiliter les zones dunaires dégradées

PRIORITE :



**PLAGE DES GRANDS SABLES
POINTE DES CHATS**

FINALITE :

Maîtriser la fréquentation pour lutter contre la dégradation des milieux dunaires.

Commune : Groix

Zone concernée (Lieu dit) : Pointe des Chats, plage des Grands Sables

Parcelles cadastrales : ZH 38, 40

Objectifs liés à l'action : A1, A2

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : CAP L'ORIENT.

Organisation et suivi des travaux / Maîtrise d'œuvre : CAP L'ORIENT, Bureaux d'études.

Partenaires potentiels : Sociétés privées, CBN Brest.

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

Dune mobile embryonnaire (2110) ; Dune mobile du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dune blanche) (2120) ; Végétation annuelle des laisses de mer : 1210

Statuts des parcelles :

Pointe des Chats :

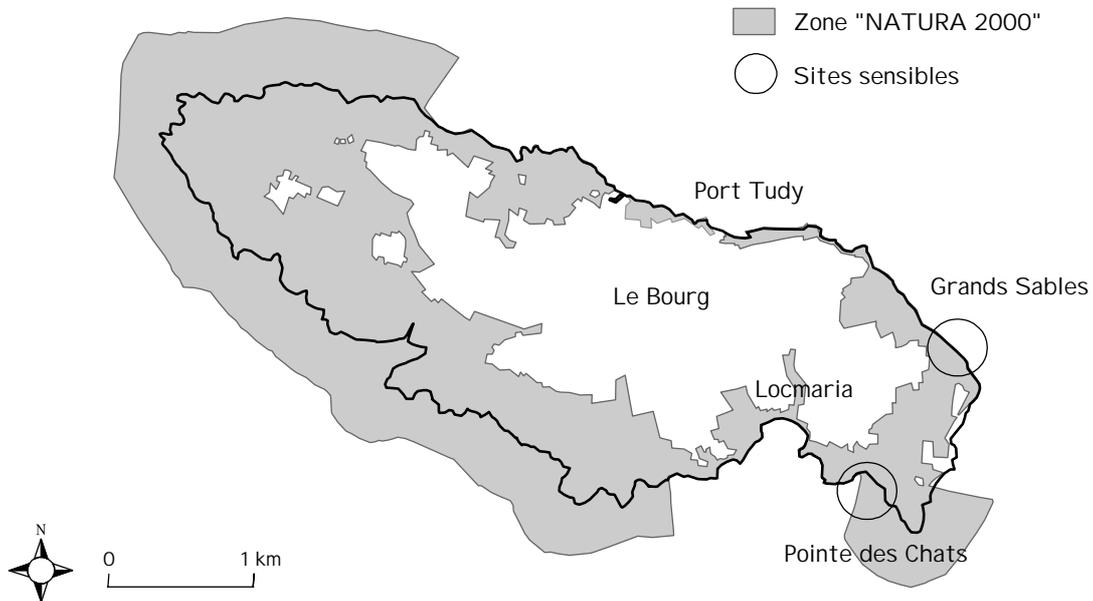
- Site classé
- Réserve naturelle
- Réserve de chasse maritime
- Zonage NDs (Loi N° 86-2 du 03/01/86 dite « Loi Littoral »)

Grands Sables :

- Domaine Public Maritime

Propriétaire : Commune de Groix

□ **Localisation de la zone concernée :**



□ Principaux usages actuels ayant un impact sur les habitats :

ACTIVITES	PRESENTATION	IMPACTS FAVORABLES	IMPACTS DEFAVORABLES
Fréquentation	* Piétons (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Favorisation de l'apparition de certaines espèces lorsque le piétinement n'est pas intensif	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Vélos (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Volonté d'organiser la circulation (cf. Plan itinéraires vélos), diminution de la pression sur les habitats	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Voitures et 4*4 (sentiers côtiers)		(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats
	* Chevaux		(--) Dégradation des Habitats par piétinement

□ **Actions :**



Pour toute intervention sur la réserve naturelle, il est nécessaire d'avoir l'accord du comité consultatif.

a) Restaurer les milieux dunaires :

- Pointe des Chats : Canalisation de la fréquentation avec la mise en place de poteaux le long du sentier côtier, au-dessus de la dune, entre les deux accès à la plage, situés aux extrémités et/ou valorisation des deux accès (matérialisation avec des ganivelles). Mise en place d'un pose-vélos au niveau de l'aire de stationnement (aménagements légers entre les plots existants). A moyen terme : fermeture du sentier côtier et utilisation du chemin empierré, en arrière du site.
- Au niveau des Grands Sables : En raison du déplacement constant de la plage, la mise en place d'aménagements fixes semble difficile. Canalisation de la fréquentation au niveau de l'accès Est, en période estivale (grillage alvéolaire ou lattes de bois) ; valorisation des deux autres accès, plus à l'ouest. Déplacement du club nautique, hors habitats d'intérêt communautaire, plus à l'ouest.

b) Informers les usagers (cf. Fiche action 10) :

Utilisation des journaux locaux + exposition à la gare maritime Mise en place de panneaux explicatifs à l'entrée des sites, au niveau des différents accès (justification des aménagements, préservation des milieux dunaires, présence d'espèces d'intérêt patrimonial, déplacement de la plage des Grands Sables...).

c) Maintenir les populations de Gravelot à collier interrompu :

Au niveau de la pointe des Chats et de la plage des Grands Sables : Avancer l'arrêté municipal interdisant les chiens sur les plages au début du mois d'avril (= début de la période de nidification). Suivis + Communication.

d) Maintenir les populations de Nébrie des Sables :

Au niveau de la plage des Grands Sables : Suivis + Communication.

e) Suivis scientifiques :

Cf. Partie VI du DOCOB.

□ **Calendrier prévisionnel :**

PC = Pointe des Chats ; GS = Grands Sables.

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Mise en défens - PC	✓					
Canalisation de la fréquentation - GS	En période estivale					
Communication/suivis	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Entretien des aménagements		✓	✓	✓	✓	✓

□ **Coût des opérations :**

Pour le coût des actions de communication : Cf. Fiche action 10.

Pour les suivis scientifiques : le coût sera inférieur si toutes les actions sont mises en place au même moment (ci-dessous : prix minimal et maximal). Un diagnostic sera nécessaire la première année.

Année	Opération	Coûts (euros)
N	Mise en défens PC + Canalisation de la fréquentation GS + Suivis scientifiques	3 100 + 300 à 600
N+1	Suivis scientifiques	200 à 500
N+2	Suivis scientifiques	200 à 500
N+3	Suivis scientifiques	200 à 500
N+4	Suivis scientifiques	200 à 500
N+5	Suivis scientifiques	200 à 500
Total :		4 400 à 6200

□ **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat (contrats Natura 2000)
- Région
- Département
- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune

□ **Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :**

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)

- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Erosion / Mise à nu du substrat (cf. p33)
- Respect des aménagements
- Comportements des visiteurs

FICHE ACTION 7 : Gérer les landes

PRIORITE :



**PEN MEN - POINTE SAINT
NICOLAS**

FINALITE :

Maintenir et/ou restaurer les landes groisillonnes dans un état de conservation favorable.

Commune : Groix

Zone concernée (Lieu dit) : De Pen Men à la pointe Saint-Nicolas (Frange littorale sud)

Objectif lié à l'action : A3

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Groix.

Organisation et suivi des travaux / Maîtrise d'œuvre : Commune de Groix / Bretagne Vivante.

Partenaires potentiels : Sociétés privées (girobroyage, fauchage), exploitants agricoles de l'île (fauchage), CBN Brest.

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

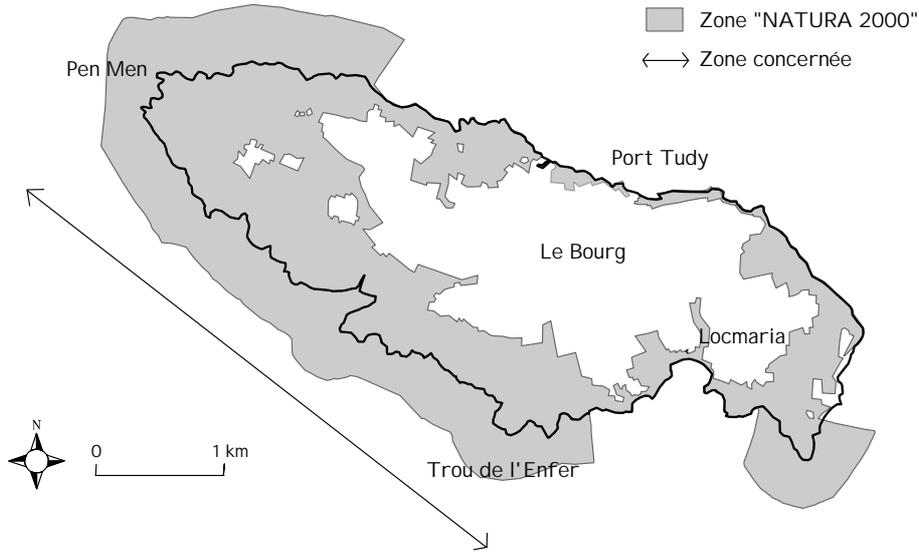
Landes sèches atlantiques littorales à *Eric vagans* (4040*) ; Landes sèches européennes (4030)

Statuts des parcelles :

- Site classé
- Réserve naturelle (pour partie)
- Zonage NDs (Loi N° 86-2 du 03/01/86 dite « Loi Littoral »)

Propriétaire : Commune de Groix

□ Localisation de la zone concernée :



□ Principaux usages actuels ayant un impact sur les habitats :

ACTIVITES	PRESENTATION	IMPACTS FAVORABLES	IMPACTS DEFAVORABLES
Fréquentation	* Piétons (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Favorisation de l'apparition de certaines espèces lorsque le piétinement n'est pas intensif	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Vélos (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Volonté d'organiser la circulation (cf. Plan itinéraires vélos), diminution de la pression sur les habitats	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Voitures et 4*4 (sentiers côtiers)		(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats
	* Chevaux		(--) Dégradation des Habitats par piétinement
Stationnements	* Parkings sur les grands sites	(+) Pas de véhicules dans la lande (+) Réorganisation des aires de stationnement à l'étude (cf. Elaboration du PLU)	(-) Capacité de stationnement parfois trop faible
	* Nombreux stationnements sauvages		(-) Multiplication des chemins (--) véhicules dans la lande
Pratiques agricoles	* Cultures céréalières * Cultures maraîchères * Elevage / pâturage * Association des producteurs	(+) Reconquête d'un paysage ouvert, pas de fermeture du milieu, pas d'impact sur les habitats d'intérêt communautaire (+) Agriculteurs = partenaires potentiels pour la gestion conservatoire des milieux naturels (ex : fauche de landes)	(--) Déprise agricole et modification des habitats. Pas d'impact direct sur les habitats d'intérêt communautaire

□ **Actions :**



Pour toute intervention sur la réserve naturelle, il est nécessaire d'avoir l'accord du comité consultatif.

Pour chaque type de suivi et d'expérimentation, une hiérarchisation des secteurs d'étude a été effectuée. Ainsi, en fonction des financements alloués, certains sites seront choisis prioritairement (niveau optimal = 3 sites par type d'intervention, pour obtenir des résultats représentatifs et reproductibles).

a) Restauration et entretien régulier des landes secondaires (cf. figure suivante) :

Des expérimentations seront menées au niveau des landes secondaires à bruyère vagabonde, dans les secteurs 1 et 2 : girobroyage automnal ou pré-printanier avec exportation, puis fauchage régulier tous les 3 à 5 ans. Des suivis floristiques annuels devront accompagner les actions entreprises.

Si ces expérimentations s'avèrent concluantes dès les premières années, elles pourront être reproduites sur d'autres secteurs.

b) Mener des suivis sur les landes primaires (cf. figure suivante) :

Des suivis floristiques seront menés sur les deux types de landes primaires de la côte sud : secteurs 3,4 et 5 pour les landes sèches atlantiques littorales à *Eric vagans* ; secteurs 6, 7 et 8 pour les landes sèches européennes (Méthode de Braun-Blanquet, en insistant sur les paramètres structuraux).

c) Mener des investigations complémentaires :

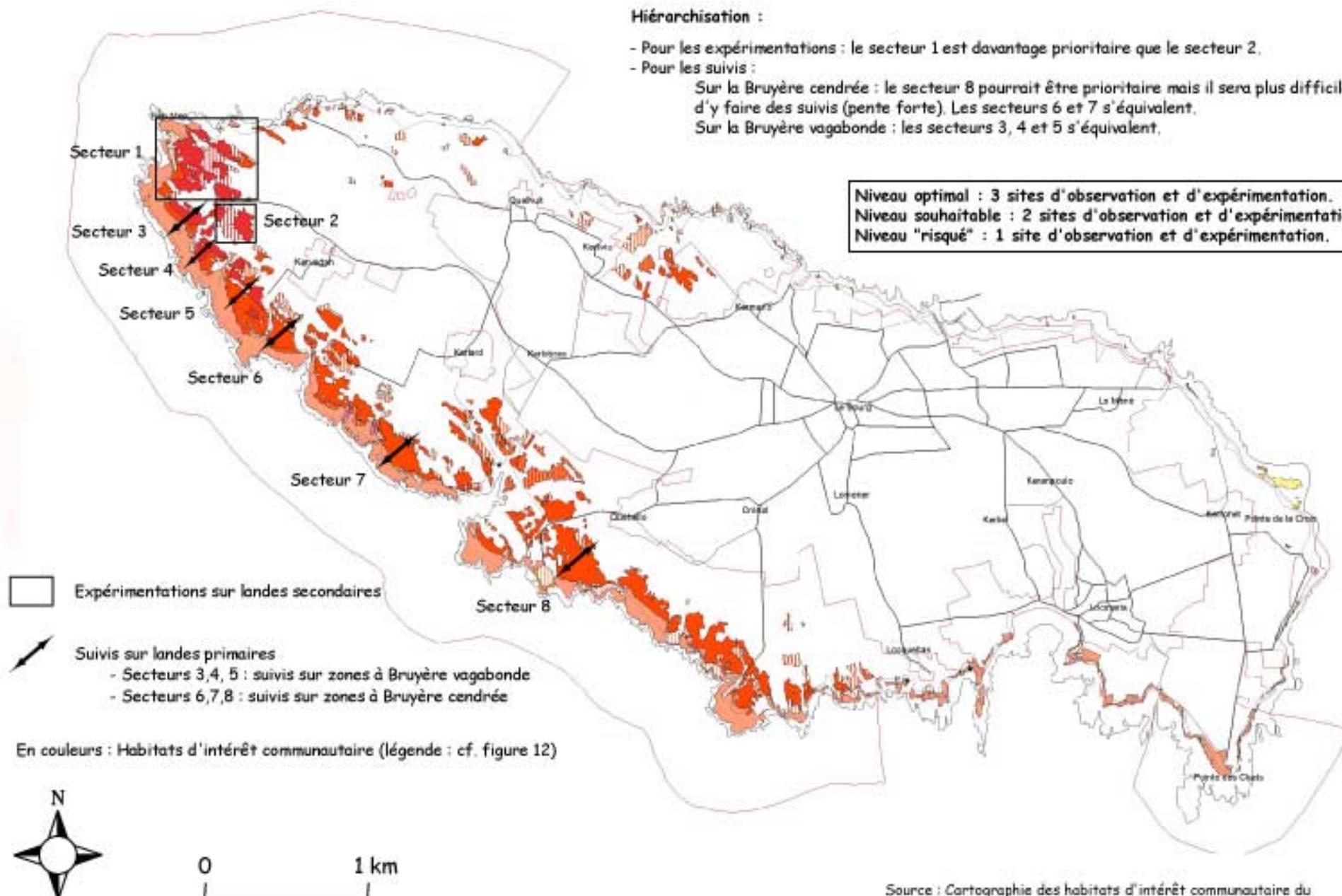
- En parallèle de ces actions, une étude parcellaire sur les pratiques agricoles anciennes pourrait être menée, accompagnée de relevés pédologiques.
- Il est également préconisé, dans les années à venir, d'entretenir le bois de pins à Pen Men qui favorise les ajoncs au détriment de la bruyère vagabonde et/ou de le détruire à moyen terme.
- Les chemins de remembrement ré-ouverts devront être entretenus afin d'assurer au mieux leur rôle de coupes-feux.

La gestion des landes : Propositions de secteurs d'intervention.

Hiérarchisation :

- Pour les expérimentations : le secteur 1 est davantage prioritaire que le secteur 2.
- Pour les suivis :
 - Sur la Bruyère cendrée : le secteur 8 pourrait être prioritaire mais il sera plus difficile d'y faire des suivis (pente forte). Les secteurs 6 et 7 s'équivalent.
 - Sur la Bruyère vagabonde : les secteurs 3, 4 et 5 s'équivalent.

Niveau optimal : 3 sites d'observation et d'expérimentation.
Niveau souhaitable : 2 sites d'observation et d'expérimentation.
Niveau "risqué" : 1 site d'observation et d'expérimentation.



□ **Calendrier prévisionnel :**

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Girobroyage	✓					
Fauchage				✓		
Suivis floristiques	✓	✓	✓	✓	✓	✓

□ **Coût des opérations :**

Pour les secteurs d'étude situés sur la réserve naturelle : apport possible de financements propres à la réserve.

Pour les suivis scientifiques : pas de coût supplémentaire la première année puisqu'il pourra être envisagé de s'aider des protocoles précédemment mis en place par la réserve.

Année	Opération	Coûts (euros)
N	Girobroyage + Suivis scientifiques	11 500
N+1	Suivis scientifiques	500
N+2	Suivis scientifiques	500
N+3	Fauchage + Suivis scientifiques	2 000
N+4	Suivis scientifiques	500
N+5	Suivis scientifiques	500
Total :		15 500

□ **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat (contrats Natura 2000)
- Région
- Département
- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune
- Bretagne Vivante

□ **Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :**

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Embroussaillage/enfrichement (cf. p33)

FICHE ACTION 8 : Maîtriser l'érosion

PRIORITE :



**LOCMARIA - POINTE DES
CHATS**

FINALITE :

Maîtriser l'érosion de la frange littorale pour limiter la dégradation des milieux jouxtant le sentier côtier.

Commune : Groix

Zone concernée (Lieu dit) : De Locmaria à la pointe des Chats

Parcelles cadastrales : ZI 184, ZH 40

Objectif lié à l'action : A4

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : CAP L'ORIENT.

Organisation et suivi des travaux / Maîtrise d'œuvre : CAP L'ORIENT, Bureaux d'études.

Partenaires potentiels : CBN Brest.

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

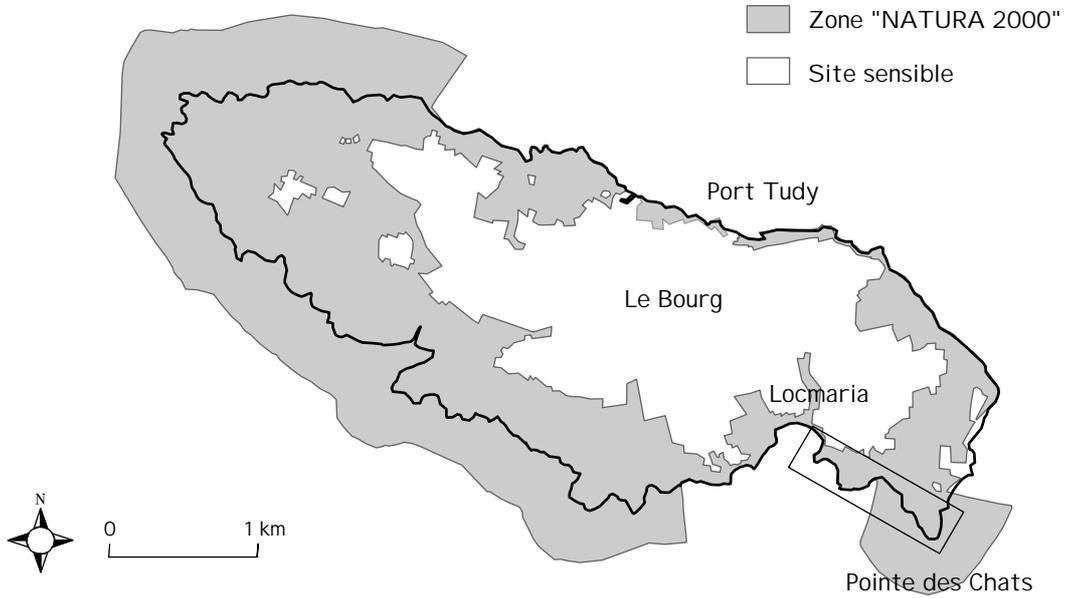
Falaises avec végétation des côtes atlantiques (1230)

Statuts des parcelles :

- Site classé + Site inscrit
- Réserve naturelle
- Réserve de chasse maritime
- Zonage NDs (Loi N° 86-2 du 03/01/86 dite « Loi Littoral »)

Propriétaire : Commune de Groix

□ Localisation de la zone concernée :



□ Principaux usages actuels ayant un impact sur les habitats :

ACTIVITES	PRESENTATION	IMPACTS FAVORABLES	IMPACTS DEFAVORABLES
Fréquentation	* Piétons (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Favorisation de l'apparition de certaines espèces lorsque le piétinement n'est pas intensif	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Vélos (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Volonté d'organiser la circulation (cf. Plan itinéraires vélos), diminution de la pression sur les habitats	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Voitures et 4*4 (sentiers côtiers)		(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats
	* Chevaux		(--) Dégradation des Habitats par piétinement

□ **Actions :**

Réflexions en cours. Se référer au plan de gestion 2005-2010 de la réserve naturelle François Le Bail et suivre l'étude menée par la CAP L'ORIENT sur l'érosion côtière dans le département du Morbihan.

□ **Calendrier prévisionnel :**

Le calendrier des opérations ne peut pas être détaillé, l'action de la réserve n'étant pas encore définie.

Se référer au plan de gestion 2005-2010 de la réserve naturelle.

□ **Coût des opérations :**

Le coût des opérations ne peut pas être détaillé, l'action de la réserve n'étant pas encore définie.

Se référer au plan de gestion 2005-2010 de la réserve naturelle.

□ **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat (contrats Natura 2000)
- Région
- Département
- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune
- Bretagne Vivante

□ **Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :**

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Erosion / Mise à nu du substrat (cf. p33)
- Respect des aménagements
- Suivi du recul du trait de côte

FICHE ACTION 9 : Maintenir les stations de l'espèce d'intérêt communautaire *Rumex rupestris*

PRIORITE :



**LOCQUeltas
PORT SAINT-NICOLAS**

FINALITE :

Maintenir les stations de *Rumex rupestris* (oseille des rochers) dans un bon état de conservation.

Commune : Groix

Zone concernée (Lieu dit) : Locqueltas, Port Saint-Nicolas

Parcelles cadastrales : ZN 541, ZK 24, ZK 12

Objectif lié à l'action : B1

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix.

Organisation et suivi des travaux / Maîtrise d'œuvre : Commune de Groix.

Partenaires potentiels : CBN Brest.

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

Falaises avec végétation des côtes atlantiques (1230)

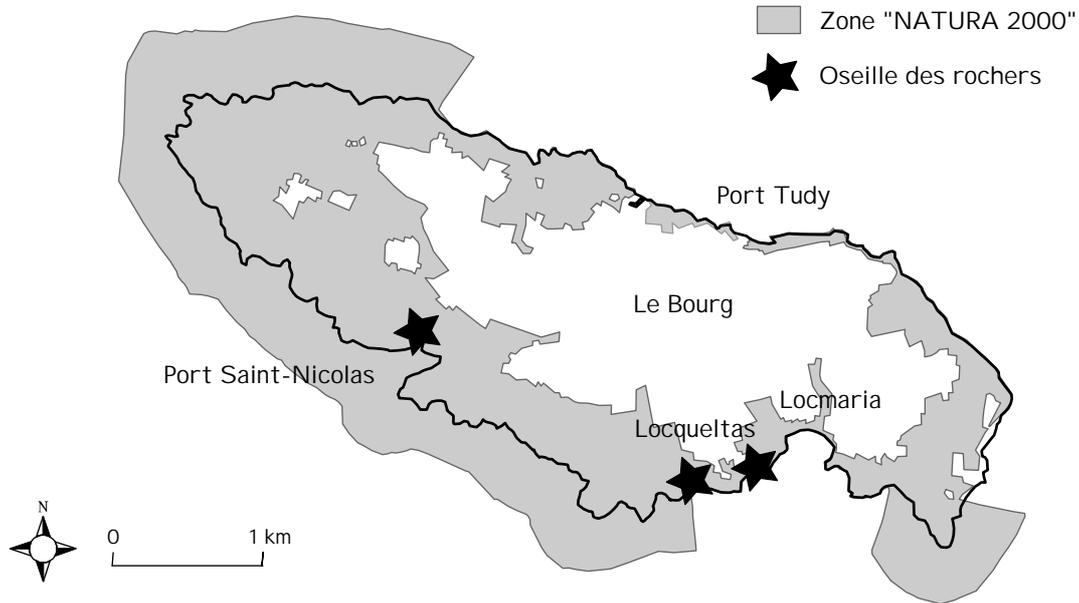
Espèce d'intérêt communautaire :
Rumex rupestris (oseille des rochers)

Statuts des parcelles :

- Site classé + Site inscrit
- Zonage NDs (Loi N° 86-2 du 03/01/86 dite « Loi Littoral »)

Propriétaire : Commune de Groix + Privés

□ Localisation de la zone concernée :



□ Principaux usages actuels ayant un impact sur les habitats :

ACTIVITES	PRESENTATION	FAVORISANT	DEFAVORISANT
Fréquentation	* Piétons (hauts de plages)		Erosion des falaises par piétinement, dégradation des habitats
	* Vélos		Erosion des falaises, dégradation des habitats

□ Actions :

Puisque la fréquentation des hauts de falaise, minime dans les secteurs abritant les stations de *Rumex rupestris*, n'a pas encore d'impact significatif, seul un suivi floristique régulier (annuel ou bisannuel) et un diagnostic écologique des stations avant le début de ce dernier sont nécessaires.

Si les dégradations liées à la fréquentation devaient augmenter, un recul du sentier côtier pourrait être envisagé. L'eutrophisation des eaux de suintements devra également être surveillée.

Les nouvelles stations localisées lors du suivi post-Erika devront être cartographiées et prises en compte, en plus de celles recensées par le Conservatoire Botanique National (observations Frédéric Bioret).

□ **Calendrier prévisionnel :**

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Diagnostic stations	✓					
Suivis	✓	✓	✓	✓	✓	✓

□ **Coût des opérations :**

Année	Opération	Coûts (euros)
N	Suivis scientifiques + diagnostic	500
N+1	Suivis scientifiques	250
N+2	Suivis scientifiques	250
N+3	Suivis scientifiques	250
N+4	Suivis scientifiques	250
N+5	Suivis scientifiques	250
Total :		1 750

□ **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat
- Région
- Département
- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune

□ **Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :**

- Suivi photographique
- Suivi scientifique (+ diagnostic stations)
- Comptage des individus (cartographie)

FICHE ACTION 10 : Sensibiliser les usagers

PRIORITE : ★ ★ ★

FINALITE :

Sensibiliser le public quant aux « règles de bonne conduite » à respecter sur le littoral (interdiction des vélos et des voitures sur le sentier côtier ; réglementation des activités pratiquées sur le domaine maritime ; respect des habitats d'intérêt communautaire et explication des aménagements mis en place)

Commune : Groix

Zone concernée : L'ensemble du périmètre Natura 2000

Objectifs liés à l'action : C1, D1

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : CAP L'ORIENT.

Organisation / Maîtrise d'œuvre : CAP L'ORIENT, Bureaux d'études.

Partenaires potentiels : Sociétés privées (imprimeries), associations de l'île (vidéo).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

L'ensemble des habitats d'intérêt communautaire du site

□ **Actions :**

a) Au niveau des sites sensibles littoraux (cf. Fiches actions 1 à 6) :

- Sur les barrières qu'il est prévu de mettre en place sur les sites sensibles de la côte sud, des pictogrammes rappelant le lieu, accompagnés d'une carte de l'île (cf. Signalétique du « plan vélos »), et l'interdiction des deux roues sur le sentier côtier seront rajoutés.

Cas particulier = Pointe de l'Enfer : des panneaux d'information devront être mis en place au niveau du carrefour, indiquant l'aire de stationnement aménagée en amont du site et l'accès au petit parking réservé aux taxis en période estivale. Au niveau du grand parking, un panneau rappellera aux visiteurs quels sont les cheminements possible pour atteindre la baie des Curés et le Trou de l'Enfer, et justifiera la mise en place des aménagements. Sur la barrière, à l'entrée du site, en plus des indications de lieu et des rappels de réglementation, il sera nécessaire de préciser la dangerosité du secteur et la nécessité de le réhabiliter.

- Au niveau de la pointe des Chats et de la plage des Grands Sables : des panneaux explicatifs devront être mis en place à l'entrée des sites (justification des aménagements, présence d'espèces d'intérêt patrimonial...).

b) Au niveau du domaine maritime :

Différents outils pourront être utilisés afin de rappeler les « règles de bonne conduite » à suivre sur le domaine maritime, avec un ordre de priorité :

1. Une plaquette d'information ludique sur la pêche de loisirs (= réglette, estranoscope. Cf. Site Natura 2000 « Estuaire Trieux - Jaudy », Projet de parc marin en mer d'Iroise - Mission du parc) et des affiches accompagnatrices.
2. Une vidéocassette, projetée en période estivale sur le bateau et/ou dans la salle d'attente de la gare maritime (cf. Association « I le tourne »).
3. Des animations pour les enfants, en partenariat avec la réserve naturelle ou l'écomusée (+ plaquette didactique).

c) En amont :

Pour communiquer sur l'ensemble des problématiques Natura 2000, y compris les dégradations causées par la fréquentation et certaines activités pratiquées sur le domaine maritime (retournement de roches, matériel destructeur, non-respect de la réglementation, pollution), il est possible d'exploiter des outils existants : presse locale, lettre municipale, documents d'information de la CAP L'ORIENT, site internet de la commune de Groix, guide et « fiches randonnées » de l'office de tourisme...

Mais il est également nécessaire d'avoir recours à une exposition à la gare maritime, des panneaux dans les bateaux de la Société Morbihannaise de Navigation et un panneau d'information sur le port de l'île.

- **Calendrier prévisionnel** (pour les outils de communication prioritaires) :
DM = Domaine Maritime ; GM = Gare maritime

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Outils sur les sites littoraux	✓	✓				
Plaquette d'information sur le DM/affiches		✓	✓	✓	✓	✓
Exposition à la GM + panneaux dans les bateaux et sur le port		✓	✓	✓	✓	✓

- **Coût des opérations :**

Année	Opération	Coûts (euros)
N	Outils sur sites littoraux + Diffusion plaquette DM/affiches + exposition à la GM + panneaux	7 900
N+1	Diffusion plaquette DM/affiches	2 500
N+2	Diffusion plaquette DM/affiches	2 500
N+3	Diffusion plaquette DM/affiches	2 500
N+4	Diffusion plaquette DM/affiches	2 500
N+5	Diffusion plaquette DM/affiches	2 500
Total :		20 400

- **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat (contrats Natura 2000)
- Région
- Département
- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune

- **Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :**

- Nombre de plaquettes distribuées
- Enquête de fréquentation/questionnaire, enquête auprès des Elus et des associations locales

FICHE ACTION 11 : Evaluation et suivi : Indicateurs et animation

PRIORITE : ★ ★ ★

FINALITE :

Evaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en place et suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et de l'espèce d'intérêt communautaire. Assurer un suivi régulier du dossier.

Commune : Groix

Zone concernée : L'ensemble du périmètre Natura 2000

Objectif lié à l'action : E1

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : CAP L'ORIENT.

Organisation / Maîtrise d'œuvre : CAP L'ORIENT, Bureaux d'études.

Partenaires potentiels : CBN Brest.

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

L'ensemble des habitats d'intérêt communautaire du site

□ **Actions :**

a) Animation et maîtrise d'œuvre :

Conduite des réunions, préparation des dossiers, organisation des comités de gestion, communication auprès des partenaires et des acteurs locaux, rédaction des rapports annuels. Suivi administratif et financier.

b) Mise en place d'indicateurs de suivis (cf. Fiches actions 1 à 10 ; partie VI du DOCOB) :

Pour chaque action, différents indicateurs devraient permettre d'évaluer de façon simple l'efficacité des mesures de gestion mises en place et l'évolution de l'état de conservation des habitats et de l'espèce d'intérêt communautaire.

- *Pour la maîtrise de la fréquentation* : suivis photographiques et suivis scientifiques (avant et après travaux), surfaces des habitats (cartographie), critères de dégradations du CBN Brest (Erosion/Mise à nu du substrat/Remblais et décharge), respect des aménagements (nombre de plots ou de barrières détériorés), nombre de voitures et de vélos au niveau des aires de stationnement/nombre de vélos sur le site/comportement des visiteurs.

- *Pour la réhabilitation des zones dunaires dégradées* : suivis photographiques et suivis scientifiques (avant et après travaux), surfaces des habitats (cartographie), critères de dégradations du CBN Brest (Mise à nu du substrat), respect des aménagements (nombre de plots et linéaire de ganivelles détériorés), comportement des visiteurs.

- *Pour la gestion des landes* : suivis photographiques et suivis scientifiques (avant et après travaux), surfaces des habitats (cartographie), critères de dégradations du CBN Brest (Embroussaillage/Enfrichement).

- *Pour la maîtrise de l'érosion* : suivis photographiques et suivis scientifiques (avant et après travaux), surfaces des habitats (cartographie), critères de dégradations du CBN Brest (Erosion/Mise à nu du substrat), respect des aménagements + suivi du recul du trait de côte.

- *Pour le maintien des stations de Rumex rupestris* : suivis photographiques, suivis scientifiques (diagnostic stations), comptage des individus (cartographie).

- *Pour la sensibilisation des usagers* : nombre de plaquettes distribuées, enquête de fréquentation/questionnaire, enquête auprès des Elus et des associations locales.

c) Mise en place d'un « Garde Littoral » :

Afin de sensibiliser les usagers et de faire respecter les « règles de bonne conduite » à suivre sur le sentier côtier, la mise en place d'un garde pourrait être envisagé sur l'île en période estivale.

□ **Calendrier prévisionnel :**

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Animation	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Garde Littoral	En période estivale					
Indicateurs/Suivis	✓	✓	✓	✓	✓	✓

□ **Coût des opérations :**

Le rôle des différentes structures liées au projet n'étant pas encore précisément défini, l'évaluation des coûts de suivis et d'animation ne peut être détaillée dans cette fiche action.

Année	Opération	Coûts (euros)
N	Garde Littoral	4 500
N+1	Garde Littoral	4 500
N+2	Garde Littoral	4 500
N+3	Garde Littoral	4 500
N+4	Garde Littoral	4 500
N+5	Garde Littoral	4 500
Total :		27 000

□ **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat
- Région
- Département
- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune

Investigations complémentaires à mener

N'ayant pas de lien direct avec le projet Natura 2000 ou ne faisant pas l'unanimité au sein des groupes de travail, certaines mesures de gestion n'ont pas été intégrées aux fiches actions mais devront faire l'objet d'une réflexion à moyen terme.

□ Le site de Pen Men

Le recul de l'aire de stationnement à la pointe de Pen Men, au niveau du phare, a été abordé et jugé souhaitable par une minorité à long terme. Afin de dissuader les cyclistes de circuler sur le site, il a également été préconisé de mettre en place des poses-vélos au niveau du parking (aménagement léger entre les plots existants).

➡ Réflexion à mener avec le comité consultatif de la réserve naturelle pour la définition du plan de gestion.

□ Le pâturage au niveau des fourrés

Il a été proposé en groupes de travail de laisser les exploitants de l'île mettre leurs bêtes à pâturer sur les parcelles communales enfrichées, pour enrayer la progression des fourrés à ajoncs et à prunelliers et éviter la fermeture des milieux. Une rotation entre les espèces serait organisée ; convention et cahier des charges pourraient être élaborés et signés.

➡ Réflexion à mener avec la Commune, les exploitants groisillons et les experts du comité de pilotage.
➡ Concept à étendre sur les parcelles privées (communication auprès des propriétaires à mener).
Contrats d'Agriculture Durable (CAD) envisageables.

Figure 55 - Tableau de synthèse : Objectifs / Actions.

Objectifs →	A				B	C	D	E
Fiches Actions ↓	A1	A2	A3	A4	B1	C1	D1	E1
1. Maîtriser la fréquentation/Trou du Tonnerre	■		■					
2. Maîtriser la fréquentation/ Camp des Gaulois	■		■					
3. Maîtriser la fréquentation/Pierre Blanche	■		■					
4. Maîtriser la fréquentation/Pointe Saint-Nicolas	■		■					
5. Maîtriser la fréquentation/Pointe de l'Enfer	■		■					
6. Réhabiliter les zones dunaires dégradées	■	■						
7. Gérer les landes			■					
8. Maîtriser l'érosion				■				
9. Maintenir les stations de <i>Rumex rupestris</i>					■			
10. Sensibiliser les usagers						■	■	
11. Evaluation et suivi : indicateurs et animation								■

Objectifs généraux : A= Vers le maintien des habitats terrestres ; B = Vers le maintien des habitats d'espèces ; C = Vers une gestion raisonnée des habitats marins ; D = Vers l'information et la sensibilisation du public au respect des habitats ; E = Vers la mise en place d'indicateurs de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces / **Objectifs opérationnels :** A1 = Maîtriser la fréquentation et réhabiliter les secteurs dégradés ; A2 = Restaurer les dunes ; A3 = Gérer les landes ; A4 = Maîtriser l'érosion ; B1 = Maintenir les stations de *Rumex rupestris* ; C1 = Sensibiliser les usagers ; D1 = Informer le grand public ; E1 = Instaurer un système de suivi de l'état de conservation des habitats.

Figure 56 - Tableau de synthèse : Habitats d'intérêt communautaire / Objectifs.

Objectifs →	A				B	C	D	E
Habitats d'intérêt communautaire ↓	A1	A2	A3	A4	B1	C1	D1	E1
Landes sèches atlantiques littorales à <i>Eric vagans</i>	■		■				■	■
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion							■	■
Landes sèches européennes	■		■				■	■
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	■			■	■		■	■
Végétation annuelle des laisses de mer		■				■	■	■
Végétation vivace des rivages de galets						■	■	■
Dunes mobiles embryonnaires		■					■	■
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>		■					■	■
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux							■	■
Récifs						■	■	■
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse						■	■	■
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine						■	■	■

Figure 57 - Tableau de synthèse : Habitats d'intérêt communautaire / Actions.

N ^{os} Fiches → actions												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Habitats d'intérêt communautaire ↓												
Landes sèches atlantiques littorales à <i>Eric vagans</i>												
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion												
Landes sèches européennes												
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques												
Végétation annuelle des laisses de mer												
Végétation vivace des rivages de galets												
Dunes mobiles embryonnaires												
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>												
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux												
Récifs												
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse												

